

CONSEIL DU 23 Février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 23 Février 2023 sous la présidence de Rémy LE VOT, Maire.

Le Conseil a adopté à l'unanimité les budgets primitifs de la commune et du service assainissement avec les taux de 2022 et reprise de résultats. La commune expérimente depuis le 1^{er} janvier 2022 la nouvelle norme comptable M57 qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif en un document unique « le compte financier unique ». Les maquettes n'étant pas tout à fait prêtes aux services de la Direction Générale des Finances, le CFU sera voté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

BUDGET COMMUNAL :

Le total des dépenses s'élève à 731 124 €

En fonctionnement les principales dépenses réalisées sont :

- Les charges de personnel 385 117 €
- Les charges à caractère général 245 546 €
- Les charges de gestion courante 76 573 €
- Les charges financières 10 133 € (intérêts d'emprunts)

Le total des recettes est de 934 507 €

Elles concernent principalement :

- Les impôts et taxes 426371 €
- Les dotations et participations 378 645 €
- Les autres produits de gestion courante 75 358 € (revenus des locations)

L'excédent de fonctionnement réalisé s'élève à 203 383.43 €. 10 000 € seront conservés en fonctionnement.

Le budget a été voté sans augmentation des taux. Le vote des taux aura lieu lors de la prochaine réunion dès réception des chiffres.

En section de fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 925 272 €.

En section de d'investissement : 1 097 173 €

Les dépenses prévisionnelles 2023 s'élèvent à 987 455 € :

- Voirie : 150 000 €
- Eglise St Pierre : 486 483 €
- Aire de Camping Car : 76 000 €
- Cantine : 33 000 €
- Eclairage public : 23 266 €

- Achat d'une balayeuse et accessoires à installer sur le devant du tracteur : 52848 €
- Aménagement d'une plateforme extérieure aux services techniques avec silos pour stockage des matériaux (enrobé à froid, maërl..). Les travaux seront réalisés en régie. 11 000 €
- Sécurité : Remise en état chemins piétons : 29 569 €
- Etude maison partagée : 12 000 €
- Environnement : 16 000 €
- Cimetière : 11 360 €

En recettes sont inscrites les subventions de 194 902 € pour l'église, 8271 € pour la rénovation thermique de la cantine.

La somme de 60 000 € est inscrite pour la vente du bâtiment de la Place à William et Carlo BERENGUER, afin d'y installer leur agence immobilière.

Pour rappel, le garage Place de la Poste a été vendu aux Taxis du Sulon qui ont démarré leur activité. Afin d'équilibrer le budget, un emprunt de 522 650 € a été inscrit.

L'objectif des élus étant qu'à la fin de la mandature, la dette soit équivalente à celle de leur entrée en fonction.

Subventions aux associations (suite) :

Société de chasse 800 €, Mignoned Sant Roc'h 1000 €, Judo Club Pélémois 96 € (6 enfants), Cyclo Club du Blavet 32 € (2 enfants), L'Outil en main 16 € (1 enfant), Action Justice et Paix 30 €, CFA des Côtes d'Armor 25 € (1 élève), Chambre des Métiers de St-Brieuc 25 € (1 élève).

Grande boucle de randonnée

Validation du projet porté par 12 communes du territoire, il s'agit d'un sentier d'une centaine de kilomètres qui suit le relief du massif granitique de QUINTIN destiné à valoriser le patrimoine naturel et bâti. Des démarches vont être engagées auprès des propriétaires concernés.

Don d'un bien à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la donation par les Consorts BURGET à la commune de la maison sise au 9 rue Clémentine Lair.

Permis de construire à Guerdou : Avis du Conseil Municipal

En 1999, un permis de construire avait été délivré pour la restauration d'un bâtiment existant au lieudit Guerdou. Les propriétaires actuels ont déposé un permis de construire pour la restauration du manoir se situant sur la même parcelle et ont obtenu un refus.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est très important de sauvegarder le patrimoine communal décide d'appuyer ce projet.

Transfert de compétences PLU à la CCKB

Le Conseil Municipal adhère au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Kreiz Breizh, malgré les questions qui restent en suspens, notamment le Plan Zéro Artificialisation nette (ZAN) qui prévoit une utilisation du foncier, identique sur tout le territoire, qu'il soit urbain ou rural bien que les contraintes de développement ne soient pas les mêmes.